

MESURES SANITAIRES

PATINOIRE

La réouverture des salles et stades s'accompagne de **MESURES PRÉVENTIVES** car la lutte contre la propagation de la covid-19 continue.

Pour votre sécurité et celle des autres,
MERCI DE RESPECTER LE PROTOCOLE SANITAIRE préconisé par les autorités de santé publique.

Informations sur le nouveau mode de fonctionnement

Décret n° 2020 - 860 du 10/07/2020 modifié le 13/08/2020
Arrêtés municipal et métropolitain du 31/08/2020

COVID-19: Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Masque obligatoire en dehors de l'activité sportive pour toute personne de plus de 11 ans



Respecter une distance de 1 mètre avec les autres en dehors de l'activité sportive



Se laver les mains régulièrement



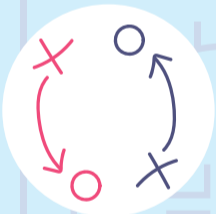
Tousser ou éternuer dans son coude



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



UTILISER DES MOUCHOIRS À USAGE UNIQUE



PLAN DE CIRCULATION : décaler dans le temps les entrées et les sorties pour éviter les croisements



LIMITER LA FRÉQUENTATION : pas d'accompagnateur et de visiteur dans l'établissement



PASSAGE PAR L'ACCUEIL pour l'enregistrement de votre identité et d'un numéro de téléphone afin de garantir une traçabilité de votre passage au sein de l'établissement



PATINS À GLACE DÉSINFECTÉS après chaque utilisation



dijon.fr

